



ASSEMBLÉE PRIMAIRE 13 DECEMBRE 2023

PRÉSIDENT : Joachim Rausis
SECRÉTAIRE : Christelle Darbellay Tornay
PRÉSENTS : 69
EXCUSÉS : voir point 1.3. ci-dessous

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de l'assemblée / désignation des scrutateurs
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée primaire du 21 juin 2023
3. Agrandissement du local du feu d'Orsières / présentation et décision
4. Budget 2024 de la Municipalité / présentation et décision
5. Etude sur une modification de l'organisation politique communale / présentation
6. Divers

ASSEMBLÉE PRIMAIRE

I. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET DÉSIGNATION DES SCRUTATEURS

Il est 19h30 lorsque le Président de la Commune ouvre l'Assemblée.

1.1 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

« Mesdames, Messieurs,
Chères citoyennes et chers citoyens de la commune,

J'ai le plaisir de vous accueillir pour cette Assemblée primaire de l'année 2023 consacrée à la validation des budget 2024 de la Municipalité.



Cette assemblée doit selon la loi sur les communes se dérouler avant le 20 décembre. Elle a été régulièrement convoquée par décision du Conseil municipal du 22 novembre 2023. Les documents nécessaires pouvaient être consultés du 23 novembre au 13 décembre 2023 au secrétariat communal ainsi que sur le site internet de la Commune, soit 20 jours avant la date de l'assemblée.

Je constate donc que l'Assemblée Primaire peut délibérer en toute conformité avec la «loi sur les Communes».

1.2. DÉSIGNATION DES SCRUTATEURS

Avant d'entamer nos débats, je propose de nommer les scrutateurs suivants :

- carré 1 : Jean-François Thétaz
- carré 2 : Myriam Rausis

Décision :

La proposition est acceptée tacitement.

1.3. EXCUSÉS

Le Président excuse les absences de Christian et Liliane Grognez, Ludovic Lattion, Mathieu Bender, Daniel Thétaz, René Darbellay, Conrad Davoli, Grégoire Moulin

1.4. ORDRE DU JOUR

Le conseil municipal propose à l'Assemblée l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée / désignation des scrutateurs
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée primaire du 21 juin 2023
3. Agrandissement du local du feu d'Orsières / présentation et décision
4. Budget 2024 de la Municipalité / présentation et décision
5. Etude sur une modification de l'organisation politique communale / présentation
6. Divers

Remarque(s) :

L'ordre du jour ne soulève aucune question ni remarque. Il est accepté tacitement.

II. APPROBATION DU PV DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 21 JUIN 2023

Parmi les documents consultables sur internet ou à la Commune ces 20 derniers jours figurait le procès-verbal de la dernière Assemblée Primaire en date qui s'est déroulée le 21 juin 2023. La loi sur les communes demande que cette pièce soit formellement approuvée en début de séance.

Décision :

La lecture du document n'étant pas demandée, le procès-verbal de l'Assemblée Primaire du 21 juin 2023 est accepté à l'unanimité.

III. AGRANDISSEMENT DU LOCAL DU FEU D'ORSIERES / PRESENTATION ET DECISION



Le Président passe la parole à M. Adrien Biselx, Conseiller municipal en charge de la sécurité. Celui-ci présente le projet d'agrandissement du local du feu d'Orsières et le budget y relatif.

Ce point doit être traité avant celui du budget, étant donné qu'en cas d'acceptation, la mise à l'enquête se fera début 2024, et que dans cette optique, un montant a déjà été porté au budget de l'année prochaine.

Questions de l'assemblée

1. Alain Gallet : M. Gallet s'interroge sur la dénomination utilisée : « local du feu ». Ne serait-ce pas plus juste, au vue des défis environnementaux actuels et futurs, d'utiliser un nom plus générique ?

Réponse : Le Service se nomme « Service sécurité », la commission qui gère ce service s'appelle la « Commission de sécurité intercommunale » et les tâches ne sont par conséquent pas uniquement liées au feu, mais également aux dangers naturels et à la sécurité. En outre, les dénominations utilisées sont imposées par le canton et ne sont pas modifiables à souhait.

2. Valérie Maret : Dans l'exposé, il est mentionné que ce projet se fait « pour 40 ans au minimum ». Est-ce que, dans une vision à long terme, vous avez réfléchi à ce qu'il adviendrait de ce local en cas de fusion de communes ou de fusion de CSI avec la commune voisine de Val de Bagnes ?

Réponse : La loi sur le feu précise que les sapeurs-pompiers doivent pouvoir dans la mesure du possible, se trouver sur les lieux de l'intervention en 15 minutes. En cas de fusion, au vu de la taille du territoire à couvrir, il semble évident que nous serons obligés de conserver un point d'ancrage à Orsières.

3. Luc Darbellay : Le coût annoncé est de Fr. 3.6 millions moins les subventions. Est-ce que les 3 communes du CSI participent financièrement ?

Réponse : La convention qui lie les 3 communes est claire : chaque commune finance les bâtiments qui se situent sur son territoire et les met à disposition du CSI, qui finance les frais d'exploitation.

4. Michel Abbet : Qu'en est-il de la cohabitation avec les écoles ? Est-ce qu'un autre emplacement a été envisagé ?

Réponse : En effet, il a tout d'abord été pensé à construire un local à neuf, mais il y avait 2 freins :
- un nouvel emplacement aurait supprimé les subventions cantonales
- il n'y a actuellement pas de zone ouverte pour un tel projet ; la mise en zone et la construction complète d'un nouveau local auraient pris trop de temps.

Avant de poser la question à l'assemblée, le Président précise les coûts induits qui se monteront environ à Fr. 380'000.-/ année ainsi que les frais d'exploitation qui seront assurés par le service intercommunal, donc par les 3 communes.



Questions :

Approuvez-vous la mise à disposition d'un crédit d'engagement de Fr. 3.6 millions avec une subvention cantonale de Fr. 860'000.- pour l'agrandissement de la caserne CSI Haut-Entremont sur le site d'Orsières ?

Approuvez-vous la mise à disposition d'un crédit de financement de Fr. 3.6 millions pour l'agrandissement de la caserne CSI Haut-Entremont sur le site d'Orsières ?

Décision :

L'assemblée accepte à l'unanimité moins 1 abstention.

IV. BUDGET 2024 DE LA MUNICIPALITE

Commentaires généraux sur la construction du budget 2024

Le Président insiste tout d'abord sur les incidences des dernières décisions de l'Assemblée sur le budget 2024, à savoir la disparition du SEO des comptes et donc du budget, hors comptes du bilan, ainsi que la disparition de l'achat/vente d'énergie entre la Municipalité et le SEO, ce qui va provoquer certains écarts de chiffres entre les budgets des années 2023 et 2024.

Il met également en exergue quelques éléments financiers spéciaux :

- charges extraordinaires FMS : -1.5 mio (unique)
- charges supplémentaires FMO : -0.2 mio (récurrent)
- Transfert de charges canton (social) : -0.5 mio (récurrent)
- Nouvelle convention Emosson : + 0.3 mio (jusqu'en 2027)

Le budget 2024 de la Municipalité boucle sur un bon résultat et ceci entre autre grâce à un revenu extraordinaire dû à la vente du Service électrique.

En effet, ce qui sauve l'exercice d'un point de vue comptable, c'est la vente du SEO même si le produit de cette vente restera dans la nouvelle société sous forme de prêt.

De ce fait, on passe ainsi à une marge d'autofinancement très acceptable de pratiquement 2,8 millions de francs.

Les investissements ont, quant à eux, fait l'objet d'importantes modifications, restrictions et reports pour être ramenés à une situation normale par rapport aux besoins et nécessités de la commune. Malgré cela, un crédit d'investissement supplémentaire de 4 millions devra être nécessaire afin de permettre la réalisation des travaux, nouveau crédit qui porterait l'endettement à 24 millions de francs. Il faudra bientôt compter avec un demi-million de francs pour les intérêts uniquement.

Pour conclure, il faudra garder à l'esprit, au chapitre des éléments non maitrisables, que pour améliorer le pouvoir d'achat des valaisans, on va certainement passer par une nouvelle révision de la loi fiscale qui rentrera sans doute en vigueur en 2024 voire 2025.

À noter également que ce budget tient compte d'une progression salariale de l'ordre de 3% soit 1% pour les parts d'ancienneté de tous les collaborateurs et 2% relatifs au renchérissement dont l'indice final sera connu durant la première quinzaine de janvier 2024.



Avant d'entrer dans le détail du budget de la Municipalité, au chapitre des décisions fiscales, compte tenu de ces incertitudes, le Conseil vous propose de reconduire les taux et montants valables pour 2024, soit :

Montant de l'impôt personnel	18.-
Coefficient applicable au taux d'imposition	1.2
Indexation des revenus imposables	150 %
Montant de l'impôt sur les chiens	105.-
Taux de l'intérêt rémunérateur	0 %

Décision :

Acceptez-vous les valeurs fiscales 2024 ?

Les valeurs fiscales 2024 sont acceptées à l'unanimité par l'assemblée.

Chapitre 0 : Administration générale

	Charges	Revenus
2024	Fr. 1'991'900.-	Fr. 284'000.-
2023	Fr. 1'993'000.-	Fr. 502'000.-

À noter ici que le budget tient compte du départ à la retraite fin août de Marie-Hélène Copt, dont 15% de son activité était comptabilisé à la caisse, ainsi que de l'engagement éventuel d'une nouvelle personne, soit pour la remplacer dans la nouvelle répartition des tâches qui seront attribuées, entre autres, à la caisse, soit pour combler le prochain départ à la retraite anticipé du caissier.

De plus, outre les frais ordinaires du conseil qui sont annuellement de l'ordre de 15 mille francs, un montant de 13 mille francs supplémentaire a été retenu pour la sortie du conseil vu que l'année 2024 correspond à la dernière année de la période législative 21-24.

Chapitre 1 : Sécurité publique

	Charges	Revenus
2024	Fr. 1'439'200.-	Fr. 434'500.-
2023	Fr. 1'395'400.-	Fr. 395'200.-

Le coût du mandat attribué à la police de Bagnes a été réajusté de 20 mille francs suite au constat d'augmentation des charges dans les comptes.



Dominique Tornay prendra sa retraite le 31 décembre de cette année. Le poste de teneur de cadastre sera remplacé par Loriane Cavé qui prendra son activité le 1er janvier 2024 à 80% dont 30% seront dévolus à ce travail, contre 45% auparavant.

Chapitre 2 : Enseignement et Formation

	Charges	Revenus
2024	Fr. 3'466'300.-	Fr. 119'500.-
2023	Fr. 3'469'100.-	Fr. 113'100.-

Si les budgets sont quelque peu similaires en 2023 et 2024, c'est que même si le nombre d'élèves a encore tendance à diminuer, le coût moyen par élève a par contre tendance à augmenter.

Chapitre 3 : Culture, Loisirs, Culte

	Charges	Revenus
2024	Fr. 1'481'900.-	Fr. 47'000.-
2023	Fr. 1'564'100.-	Fr. 24'300.-

Le départ à la retraite anticipée de Mme Pignat au 30 septembre 2024 n'a pas été pris en considération, de la même façon qu'il n'a pas été tenu compte d'un éventuel chevauchement avec l'engagement du ou de la remplaçante.

Chapitre 4 : Santé

	Charges	Revenus
2024	Fr. 866'700.-	Fr. 0.-
2023	Fr. 830'700.-	Fr. 0.-

Augmentation de la participation communale pour le financement des secours sanitaires, englobant l'OCVS, de la centrale 144 ainsi que du dispositif pré-hospitalier. Il s'agit d'une participation communale au budget cantonal, qui a considérablement augmenté en raison du regroupement de la centrale 144 avec la centrale de police.



Chapitre 5 : Prévoyance sociale

	Charges	Revenus
2024	Fr. 1'830'700.-	Fr. 116'500.-
2023	Fr. 1'537'400.-	Fr. 115'000.-

Annnonce d'une importante augmentation de la participation aux mesures en faveur des personnes handicapées de l'ordre de 14.35%, ainsi qu'une augmentation assez spectaculaire des frais de fonctionnement de l'UAPE qui ont plus que doublé depuis 2022.

Chapitre 6 : Trafic

	Charges	Revenus
2024	Fr. 3'990'700.-	Fr. 328'000.-
2023	Fr. 4'859'700.-	Fr. 364'000.-

Après les multiples mouvements qu'il y a eu au sein des TP, (retraite, réorganisations, changements, mutations, nouveaux engagements) la situation se stabilise, ce qui peut se lire dans le recul de la masse salariale d'une centaine de milliers de francs.

Chapitre 7 : Protection de l'environnement

	Charges	Revenus
2024	Fr. 3'541'900.-	Fr. 2'645'500.-
2023	Fr. 3'844'800.-	Fr. 2'825'300.-

On peut dire que les nouvelles sont mitigées concernant les services autofinancés. En effet :

Approvisionnement en eau

Le service dégageait dans les fonds spéciaux à fin 2022 un bénéfice de Fr. 262'495.24. L'exercice 2024 prévoit un excédent de charges de Fr. 9'500.--.

Traitement des eaux usées.

AELOVS se trouve devant une situation qui commence à devenir difficile car les frais d'exploitation de la Step de Martigny sont en constante augmentation avec plus de 622 mille francs pour 2024 contre seulement 395 mille francs il n'y a même pas 10 ans. De plus, les investissements de cette même Step vont devenir conséquents à l'avenir et AELOVS ne tiendra plus la route en l'état. Affaire à suivre ces prochains mois avec le travail effectué par les différentes communes concernées.

Le service des égouts dégageait dans les fonds spéciaux en fin 2022 une perte globale de Fr. 135'078.98. L'exercice 2024 prévoit un excédent de recettes de Fr. 88'700.--.



Gestion des déchets

Le budget de GastroVert a dû être réajusté par rapport au compte 2022 et les charges ont ainsi passé de 28 à 55 mille francs suite à la nouvelle organisation sur la récupération des déchets alimentaires.

Le service dégageait dans les fonds spéciaux à fin 2022 un bénéfice de Fr. 13'193.48. L'exercice 2024 prévoit un excédent de charges de Fr. 4'000.--.

Chapitre 8 : Economie publique

	Charges	Revenus
2024	Fr. 5'859'800.-	Fr. 4'180'600.-
2023	Fr. 11'096'500.-	Fr. 9'940'600.-

Grosse différence entre le budget 2023 et le budget 2024 car c'est dans ce chapitre que transitait l'achat et la vente de l'énergie.

Le budget des infrastructures touristiques a passé de 100 à 200 mille francs car c'est dans ce compte qu'ont passé les navettes hivernales et estivales de Champex et La Fouly ainsi que les tronçons touristiques pour Ferret et Commeire.

Chapitre 9 : Finances et impôts

	Charges	Revenus
2024	Fr. 369'700.-	Fr. 16'734'000.-
2023	Fr. 385'500.-	Fr. 13'911'200.-

Le budget fiscal 2024 se base sur la situation 2020 et 2021 améliorée avec une augmentation faible et prudente calculée sur les années 2022 et 2023 ce qui fait que la situation du budget 2024 est reportée à l'identique à celle de 2023. Comme déjà relevé lors du dernier budget, l'évolution fiscale depuis 2020 reste problématique et le sera encore très probablement jusqu'en 2026 voire 2027.

Les amortissements ont baissé car les taux ont été révisés suite à la mise en place du nouveau plan comptable MCH2.

Les revenus supplémentaires viennent en grande partie de la vente du réseau électrique, mais il s'agit ici d'une augmentation comptable, l'Assemblée primaire ayant décidé de laisser ce montant en prêt à la nouvelle société.



INVESTISSEMENTS

Le Président détaille le programme des investissements 2024, qui se montent au net à Fr. 4'229'900.-.

Il donne ensuite la parole à l'Assemblée primaire pour d'éventuelles questions.

Questions de l'assemblée :

Alain Galet : À Orsières, il y a 2 centralités : la place d'Orsières, et la Gare. M. Galet a 3 questions à ce sujet :

- Quels sont les projets sur le secteur de la gare ?
- Quels sont les projets d'amélioration de la place centrale ?
- L'hôtel des Alpes est à vendre. Dans quelle mesure la commune pourrait-elle se porter garante d'investisseurs privés ?

Réponses :

- Secteur de la Gare : la Commune a racheté les parkings et le canton la route. En effet, avant cela, toute la zone appartenait à TMR. Les trois propriétaires collaborent désormais à la requalification du secteur. Cependant, le carrefour ne correspond plus aux normes légales (barrières pour le passage du train). Le canton doit donc remédier à ce problème avant que la commune puisse avancer dans le projet. Aucun délai n'a encore été donné par le SDM.
- Place centrale : En février 2020, le projet du Cœur d'Orsières a été accepté. Les étapes avancent en fonction des budgets et des projets privés.
- L'Hôtel des Alpes : La commune est déjà propriétaire du bâtiment Vernay et de l'espace commercial qui abrite actuellement le magasin « Edelweiss Market ». Aujourd'hui, la Bourgeoisie est en phase de discussion avec des investisseurs privés intéressés à racheter ce bâtiment, mais la commune ne s'est jamais portée garante et le Conseil n'envisage pas de le faire dans ce cas de façon à ne pas créer de précédent.

Alain Galet : Sans parler du cas particulier des Alpes, la Commune ne pourrait-elle pas réfléchir sérieusement au partenariat public-privé pour des rénovations de bâtiments publics par exemple.

Réponse : Il y a plus de 50 autorisations d'exploiter sur la commune. Comment se porter garant de tous les investissements faits par les propriétaires des établissements publics ? De plus, pour rappel, la première mouture du Règlement sur la taxe de séjour qui prévoyait un tel soutien a été balayée par les propriétaires de résidences secondaires qui estimaient que ce n'était pas au fonds de venir en aide aux propriétaires privés.

Blaise Lovisa : La marge d'autofinancement est majoritairement due à la vente du réseau électrique. Qu'en sera-t-il des années futures ?

Réponse : Le Conseil est conscient que la situation doit être rétablie même si certaines charges ne vont plus être au budget dès 2025 comme expliqué en début d'exposé (charges extraordinaires FMS : -1.5 mio (unique))



La parole n'étant plus demandée, le Président invite l'Assemblée à voter sur le budget 2024 de la Municipalité

Décision :

L'Assemblée Primaire valide le budget 2024 de la Municipalité à l'unanimité.

Avant de passer au point suivant, le Président passe la parole à M. Pascal Tornay, vice-président de la commune et président de la commission électricité, afin de donner à l'Assemblée l'état des échanges avec l'ELCOM suite à l'assemblée du 14 juin 2023. Pour rappel, le problème réside dans le fait que nous passons par une société de courtage en énergie, SOGESA SA, pour alimenter le service électrique, et non pas en direct entre nos productions FMO/FMS et les abonnés.

Le Conseil s'est donc entouré d'experts pour l'appuyer dans la démarche et un courrier a été rédigé à l'ELCOM, dans lequel la Commune demandait une rencontre. Ce courrier a été mis à disposition sur le site internet de la commune.

Dans sa réponse, le secrétariat technique n'a pas rendu de décision mais a accepté une visioconférence. Lors de cette séance qui a eu lieu le 29 août 2023, l'ELCOM a fixé les éléments à leur transmettre afin d'aller de l'avant. Or, fin septembre, le secrétariat technique est revenu sur sa position au motif qu'il veut faire examiner notre cas par la sous-commission « tarifs » et nous demande donc de patienter jusqu'à fin octobre. Nous avons répondu par écrit afin de leur faire part de notre mécontentement sur la méthode mais au final, après 6 mois, force est de constater que nous n'avons toujours pas de réponse juridiquement fondée.

V. ETUDE SUR UNE MODIFICATION DE L'ORGANISATION POLITIQUE COMMUNALE

Le Président résume l'étude qui sera prochainement mise à disposition de la population.

Le Conseil municipal propose à la population de baisser le nombre d'élus de 11 à 7 dès la prochaine législature et de forfaitiser leur traitement. Il renonce à faire voter la population sur la création d'un conseil général, privilégiant l'ouverture des commissions et les démarches participatives dans l'élaboration des projets.

La population sera amenée à voter sur le sujet le 4 février 2024, soit l'année des élections communales, comme cela est prévu par la loi.

Questions de l'assemblée :

Valérie Maret : Si le nombre de conseillers est abaissé, Mme Maret souhaiterait que la population puisse s'exprimer sur la question du Conseil général.

Réponse : Nous n'avons pas la masse critique d'habitants (votants) nécessaire pour un Conseil général d'autant qu'il faudra également retirer de la liste des votants toutes les incompatibilités (élus communaux, fonctionnaires et employés communaux, ainsi que le personnel des personnes morales constituées par la commune municipale ou dans lesquelles celle-ci possède une participation majoritaire (50% et plus) ainsi que des associations de communes dont la commune est membre (art. 116 et suivants de la Loi sur les Communes), donc Dransenergie, ERVEO, PSB, EMCR, CREPA, ASDE)



Jean-Paul Fiorg : Vu le nombre de conseillers que l'on a actuellement sur les 3 communes de Bourg-St-Pierre, Liddes et Orsières, et vu le nombre de collaborations intercommunales, ne serait-ce pas plus judicieux de fusionner ?

Réponse : Les contacts ont été pris mais la commune de Bourg-St-Pierre nous a signifié par écrit qu'elle n'était pas intéressée.

Jasmine Lovey : Comment se fait-il qu'une baisse de conseillers n'implique pas une augmentation du personnel communal ?

Réponse : Le détail sera exposé dans le rapport. Cependant, Baisse du nombre de conseillers ou non, le but est de reporter le travail opérationnel sur l'administration. Or, ce transfert de responsabilité a déjà été préparé durant ces dernières années.

VI. DIVERS

Date de l'Assemblée primaire 2024 :

Mercredi 19 juin : comptes 2023

Personnel communal : départs et nominations

Arrivées

- > Sarah Girod, apprentie employée de commerce
- > Henri Coppey, apprenti forestier-bûcheron
- > Loriane Cavé, collaboratrice administrative et teneur de cadastre dès le 01.01.2024

Changements de postes

- > Ludovic Lattion, collaborateur administratif
- > Laura Tissières, responsable de projets

Fin d'apprentissage

- > Ludovic Lattion, employé de commerce avec maturité intégrée
- > Noah Petrillo, Forestier-bûcheron
- > Mathieu Bloyet, Forestier Bûcheron

Départs

- > François Darbellay, Ingénieur communal
- > Marie-Antoinette Duay, départ à la retraite 30.04.2023
- > Dominique Tornay, départ à la retraite le 31.12.2023



Question de l'assemblée :

Jean-Paul Fiora : M. Fiora ne pose pas une question mais exprime son contentement à l'annonce de la refonte du quartier de la gare.

Le Président clôt l'Assemblée à 21h40



ASSEMBLÉE BOURGEOISIALE 13 DECEMBRE 2023

ASSEMBLÉE BOURGEOISIALE

I. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET DESIGNATION DES SCRUTATEURS

Le Président ouvre l'Assemblée à 21h40.

« Mesdames et Messieurs,
Chères Bourgeoises, chers Bourgeois,

J'ai le plaisir d'ouvrir cette assemblée bourgeoisiale en vous rappelant tout de même que seul les bourgeois ont le droit de vote pendant cette assemblée.
Les non-bourgeois peuvent bien évidemment assister aux débats à moins que l'assemblée ne décide le contraire.

Je suppose que ce n'est pas le cas, alors bienvenue aux non-bourgeois.

Nous vous proposons l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'Assemblée et désignation des scrutateurs
2. Validation du procès-verbal de l'Assemblée du 21 juin 2023
3. Budget 2024 de la Bourgeoisie
4. Réserve forestière du Val d'Arpette et de la Combe d'Orny / présentation
5. Divers

Décision :

L'ordre du jour ne soulève aucune question ni remarque. Jean-François Thétaz et Myriam Rausis sont désignés scrutateurs par l'Assemblée.

II. VALIDATION DU PV DE L'ASSEMBLÉE BOURGEOISIALE DU 21 JUIN 2023

Parmi les documents consultables sur internet et à la Commune ces 20 derniers jours, figurait le procès-verbal de la dernière Assemblée Bourgeoisiale en date qui s'est déroulée le 21 juin 2023. La loi sur les communes demande que cette pièce soit formellement approuvée en début de séance.



Est-ce que l'assemblée demande la lecture de ce procès-verbal ?
Si ce n'est pas le cas, je suppose que nous pouvons le considérer comme approuvé.

Décision :

L'Assemblée ne demande pas lecture du document et accepte le procès-verbal de l'Assemblée Bourgeoisiale du 21 juin 2023 tacitement.

III. BUDGET 2024 DE LA BOURGEOISIE

Le Président passe la parole à M. Célestin Thétaz, qui présente le budget de la Bourgeoisie en relevant particulièrement les points suivants :

On le sait, les budgets de la Bourgeoisie bouclent généralement sur des résultats relativement faibles et celui de 2024 n'échappe pas à la règle mais cette fois, il s'agit tout de même d'un record puisqu'il présente pour la première fois une marge d'autofinancement négative de Fr. 1'400.--. À cela vient s'ajouter une insuffisance de financement de Fr. 669'400.-- ainsi qu'une perte d'exercice de quelque Fr. 436'400.--. Ce qui vient sauver artificiellement l'exercice est la dissolution de fonds forestier de réserve.

De ce fait, on passe d'une marge d'autofinancement négative à une marge positive de 735 mille francs, d'une insuffisance de financement à un excédent de 67 mille francs ainsi que d'une perte d'exercice à un boni de 300 mille francs.

Avec un total des charges de Fr. 2'203'900.--, celles-ci sont une nouvelle fois en très légère diminution de près de 18 mille francs comme pour le budget précédent alors que les revenus sont, quant à eux, en très forte augmentation de près de 667 mille francs pour la raison invoquée ci-dessus. Ils se finalisent donc à hauteur de Fr. 2'938'900.--, permettant ainsi de dégager une marge d'autofinancement plus de 3 fois supérieure à celle de 2021 qui était déjà la plus élevée, jamais réalisée jusque-là avec ces 219 mille francs.

Immeubles

- Hangar forestier bureau 15'000.-

Agriculture

- Alpage La Peule réservoir 45'000.-

Sylviculture

- Routes forestières Crêté des Ravines -
- Terrains et forêts 15'000.-
- Véhicules et machines 638'000.-

Questions de l'Assemblée :

Jean-Paul Fiora : Par rapport au travail qui est réalisé, les subventions cantonales sont-elles plutôt à la hausse ou à la baisse ?

Réponse : Les subventions continuent de baisser ces dernières années.

Décision :

L'Assemblée bourgeoisiale approuve le budget 2024 à l'unanimité.



IV. RÉSERVE FORESTIÈRE DU VAL D'ARPETTE ET DE LA COMBE D'ORNY

Parole est passée à M. Karim Pellouchoud qui explique ce qu'est une Réserve forestière, et à quoi est-ce qu'elle sert.

En résumé, la fonction des forêts est multiple : protection, production, délasserment et biodiversité. Si aujourd'hui, la fonction des forêts du canton est essentiellement d'assurer un rôle de protection, dans une réserve forestière, c'est la préservation de la biodiversité qui a une priorité absolue.

Il est précisé que la zone choisie est inexploitée depuis des décennies, et que les activités qui y sont actuellement pratiquées seront toujours possibles (loisirs, chasse, promenade, cueillette, entretien des routes forestières et des réservoirs...).

On distingue la réserve forestière naturelle de la réserve forestières spéciale :
Réserve forestière naturelle : aucune intervention sylvicole - la forêt se développe naturellement.

Réserve forestière spéciale : pas d'exploitation de bois - Interventions sylvicoles en faveur de la biodiversité possibles (soutenues financièrement)

L'indemnité financière en faveur du propriétaire est de :

- Fr. 29.-/ha/an pour les périmètres de réserve naturelle (sans intervention)
- Fr. 19.-/ha/an pour le périmètre de réserve spéciale (avec interventions)

Soit une rentrée totale pour la Bourgeoisie d'Orsières de Fr. 873'000.-, montant à valider par le Conseil d'Etat. Le Canton du Valais versera au propriétaire **l'entier** de l'indemnité forfaitaire, en un ou plusieurs versements en fonction des disponibilités budgétaires.

V. DIVERS

Le président de la Bourgeoisie explique à l'Assemblée les incidences de la votation du 3 mars 2024 sur la nouvelle constitution, et donc de l'avenir de la Bourgeoisie en cas de oui.

Il remercie les personnes présentes pour leur participation à la séance et clôt l'Assemblée à 22h15

Joachim Rausis
Président

Christelle Darbellay T.
Secrétaire